

Corine Pelluchon

Changement climatique, épuisement des ressources : comment habiter la planète de demain ?

La crise écologique n'est pas seulement une crise des ressources. Elle souligne aussi les insuffisances de nos institutions politiques qui secondarisent l'écologie et la condamnent à n'être qu'un vœu pieu, que des mesures économiques visant à soutenir la croissance ou des politiques agricoles bien souvent contredisent. Les difficultés que nous avons à prendre réellement en compte la finitude de la

biosphère, la fragilité des écosystèmes et l'intérêt des générations futures indiquent qu'à côté de ce volet politique de la réflexion, une remise en question des fondements de notre éthique est nécessaire.

Nous allons présenter, dans une démarche constructive, quelques pistes permettant d'inscrire l'écologie dans l'agenda politique. Loin d'entraîner la suspension des libertés individuelles, nous montrerons que ce défi implique des innovations au niveau des instances délibératives, mais aussi un changement de culture politique propre à garantir une réponse démocratique à ces problèmes. Dans un second temps, nous aborderons le volet ontologique de la réflexion philosophique sur l'écologie : la limite à mon action n'est pas seulement liée au fait que je crée un dommage à un autre homme, mais il s'agit de prendre en considération les générations futures, les autres espèces et les écosystèmes. Une telle perspective, qui met l'accent sur notre responsabilité à l'égard des autres vivants et de la planète, est l'occasion de promouvoir un autre humanisme et de compléter la philosophie des droits de l'homme.

Il y a une tension entre les impératifs écologiques, comme le respect de la biodiversité ou la lutte contre la pollution, et le droit de chacun à choisir son style de vie qui découle de la souveraineté du sujet, chère au libéralisme politique, et passe aussi par le droit d'acheter ce que bon lui semble. La réponse à ce problème passe souvent par des mesures économiques et juridiques, comme la taxe pollueur-payeur, ou par la limitation ou l'interdiction de la chasse. Ces réglementations sont nécessaires, mais elles ne suffisent pas. Non seulement leur généralisation ne saurait garantir un traitement démocratique de ce problème, mais, de plus, on peut craindre que ces mesures prises dans un domaine ne soient contredites par d'autres politiques publiques, comme on l'a vu quand le gouvernement précédent, en France, avait donné une prime à la casse encourageant l'achat de voitures qui n'étaient pas forcément les moins polluantes (ni les plus à même de favoriser la production nationale).

Une politique atomiste ne peut être efficace dans un domaine caractérisé par des enjeux globaux, transversaux et à long terme, comme c'est le cas de l'écologie et de l'équité intergénérationnelle. En outre, ces enjeux contrastent avec les intérêts immédiats qui sont pourtant ceux que défendent les représentants. Autrement dit, notre démocratie représentative, qui est née au XIX^{ème} siècle dans un contexte écologique, démographique, technologique et économique radicalement différent du nôtre, est inadaptée à la prise en compte des nouveaux devoirs qui s'imposent à nous, comme la protection de la biosphère finie, la biodiversité, mais aussi le respect de la qualité de vie des générations futures et la justice environnementale, laquelle concerne la répartition, souvent inégale, du coût de la pollution.

Une des solutions est de compléter la démocratie représentative en faisant en sorte

que, dans les instances délibératives, les intérêts immédiats des hommes actuels ne soient pas les seuls à être représentés, mais qu'ils soient contrebalancés par des commissions veillant à la compatibilité entre les propositions de loi et la prise en compte des impératifs écologiques énoncés ci-dessus. Ces derniers, loin d'être imposés, abstraction faite des contextes et des hommes particuliers, pourraient être intégrés aux politiques publiques. L'écologie, au lieu d'être conçue comme un domaine à part et secondarisée, serait ainsi au cœur du politique, sans que l'on ait à craindre un quelconque éco-fascisme.

Ces modifications des instances délibératives supposent que l'on se demande comment les sciences, qui éclairent des sujets complexes comme ceux qui sont liés au climat, peuvent être prises en compte sans que l'on fonde la politique sur la science, donc en évitant l'expertocratie. Ces innovations exigent aussi que l'information et la formation des citoyens soient une priorité. La participation des citoyens doit aller de pair avec un changement de culture politique. Le contenu des programmes politiques et les passions politiques ne peuvent plus être les mêmes quand on s'interroge sur des enjeux qui rendent obsolètes les oppositions binaires (comme l'opposition conservatisme/progressisme) et soulignent la nécessité d'une argumentation où les émotions servent de point de départ à l'élucidation des positions ontologiques qui sont à l'origine des conflits relatifs à l'usage de l'eau, à l'alimentation, etc.

Cette remarque fait la transition avec le volet ontologique de la réflexion. Le fondement éthique de notre politique change quand on comprend que la limite à mon action n'est plus seulement liée au fait que je crée un dommage à autrui, mais que le gaspillage, la pollution, le fait d'imposer une vie diminuée aux autres cultures et aux autres espèces ou de les condamner à disparaître les unes après les autres soulèvent un problème de justice. Les droits de l'homme reçoivent une limite quand ils mettent en péril la survie des autres espèces, écrivait Lévi-Strauss dans *Le regard éloigné*. Au lieu d'être fondés sur le droit absolu de l'agent moral qui use de tout ce qui est bon pour sa conservation, les droits de l'homme trouvent ici l'occasion d'un renouvellement.

Penser la terre non comme un simple réservoir de ressources, mais comme un patrimoine commun implique qu'il y a une limite extérieure à ma liberté. Cette idée exige une évolution du droit. Elle est aussi solidaire d'une réflexion philosophique sur la conception de l'homme et de son rapport à l'autre que lui qui est le soubassement des théories politiques. Au lieu de penser le sujet à partir de la liberté conçue comme la capacité à faire des choix et à en changer, on insiste sur sa responsabilité. L'accent est placé sur le sujet de la responsabilité plus que sur l'objet de la responsabilité, car il s'agit de se demander ce que disent de nous notre manière d'habiter la terre et d'user des autres vivants. Loin de condamner l'humanisme, cette démarche invite à proposer une autre philosophie du sujet qui puisse servir de fondement à un autre contrat social. Tels sont les deux objectifs de ce que j'ai appelé l'éthique de la vulnérabilité où le sujet intègre au cœur de son vouloir vivre le souci de préserver la biosphère finie et de ne pas imposer aux autres hommes et aux autres espèces une vie diminuée.